

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL

Séance du 8 août 2024 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 août

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 31 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jocelyn BAZUS, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**PRESENTS** : Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Carlos MARTINS, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Jérôme NIVON, Nelly SANNER.

**POUVOIRS** : Nathalie BEAUFORT a donné pouvoir à Jocelyn BAZUS,  
Nadine CHABOUD a donné pouvoir à Thomas CHABOUD,  
Anthony MAHE a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON,  
Mickaël BEL a donné pouvoir à Julien BOURRY.

**EXCUSEE** : Gabrielle ROUX-SIBILON

**SECRETAIRE** : Julien BOURRY

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Madame le Maire étant empêché, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jocelyn Bazus, 1<sup>er</sup> adjoint, à présider la séance.

## **I – POLE RESSOURCES HUMAINES**

### **OBJET : MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Le dispositif sera mis en place à compter du 2 septembre 2024. Une demande d'agrément doit être formaliser auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 114,85 € par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport sont ouverts.

**Décision** : adoptée à l'unanimité

## **INFORMATIONS GENERALES**

- Nicole Brestaz évoque une problématique sur le stationnement du « Bas du Bourg ». Jocelyn Bazus précise que le sujet va être travaillé.
- Carlos Martins que le bulletin municipal sera disponible chez l'éditeur à compter du 19 août pour une distribution à partir de cette date.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint clôture la séance à 19h45.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 19h45.**